

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 juin 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DU 129** Déclassement du domaine public routier d'une emprise située allée des Fortifications, entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy (16e).

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1 et L2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 12 et 13 juin 2006, approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Paris et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté municipal en date du 14 février 2019 prescrivant l'ouverture à la mairie du 16e arrondissement d'une enquête publique, du mardi 2 avril au mardi 16 avril 2019 inclus, sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris d'une emprise située allée des Fortifications, entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy à Paris 16e ;

Vu le plan soumis à enquête établi par le Département de la Topographie et de la Documentation Foncière en janvier 2019 de référence « 2019-0032\_declassement\_fortif2 » ;

Considérant que Monsieur Daniel TOURNETTE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a émis le 25 avril 2019 un avis favorable audit projet de déclassement du domaine public routier, assorti d'une recommandation, compte tenu des observations formulées par le public durant l'enquête ;

Considérant que les réseaux et équipements présents sont maintenus et restent dans le domaine public ;

Vu le projet en délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui fait connaître les résultats de l'enquête publique et lui demande d'autoriser la poursuite de ladite procédure de déclassement ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : L'emprise située allée des Fortifications, entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy (16e) est déclassée du domaine public routier de la Ville de Paris pour confirmer son maintien dans le domaine public général, conformément au statut particulier du Bois de Boulogne.

L'assiette de cette emprise, d'une surface de base de 18 630 m<sup>2</sup> environ, figure sous trame hachurée orange au plan établi en janvier 2019. Ce plan est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Cette emprise est maintenue dans le domaine public général.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**